# **Auto­évaluation d'un programme de certification de produits par le propriétaire du programme**

# *(A remplir séparément pour chaque programme de certification)*

1. **Abréviations**

OA(N) : Organisme d'accréditation (national)

OEC : Organisme d'évaluation de la conformité

PCP : Programme de certification de produits

PP : Propriétaire du programme

1. **Aperçu du programme de certification de produits**

|  |  |
| --- | --- |
| Programme de certification de produits |  |
| Propriétaire du programme |  |
| Objet de l’évaluation  Produit  Procédé  Service | *(A décrire le plus précisément possible)* |
| Type de programme de certification selon l’ISO/IEC 17067 :2013 | **1a  1b  2  3**  **4  5  6  N** |
| Documents normatifs |  |
| Méthode d’évaluation de la conformité |  |
| Déclaration de conformité |  |
| Norme d’accréditation pertinente |  |
| Exigences spécifiques au programme pour les OA (le cas échéant) |  |

1. **Auto-évaluation par le propriétaire du programme**
2. Le PP est-il disposé à utiliser l’OA(N) (c.à.d. le SEMAC) comme point de contact unique pour l'évaluation du PCP ?
3. Le PCP est-il destiné à être utilisé uniquement au niveau national ? Si non, veuillez préciser
4. Le PCP est-il actuellement utilisé par les OEC sous accréditation d’un autre OA ?

Si oui, veuillez préciser l’OA et les mesures prises pour garantir que l'accréditation est effectuée de manière harmonisée.

Si non, mais au cas où le PCP a déjà été évalué par un autre OAN, veuillez fournir des détails et le résultat de l'évaluation.

1. Veuillez fournir une description complète du PP, y compris :
2. Nom et acronyme,
3. Type d'entité juridique,
4. Adresse et site internet
5. Membres (le cas échéant) et règles d'adhésion,
6. Bref historique,
7. Toute autre activité effectuée le cas échéant,
8. Relations ou liens avec d'autres organisations et autorités, tant au niveau national qu’international, le cas échéant
9. Domaine d'activité technique
10. Zone géographique d'acceptation, par exemple niveau national, international, global
11. Le PP exerce-t-il une activité quelconque pour confirmer la reconnaissance des OEC qui souhaitent mettre en œuvre ledit programme, en plus d'exiger qu'ils soient accrédités selon les exigences du programme ? Si oui, merci de décrire cette activité et indiquer dans quel document du programme elle est mentionnée*.*
12. Veuillez fournir des preuves du soutien du marché pour le programme
13. Quelles méthodes de détermination (par exemple essais, mesures, inspections, etc.) sont utilisées par le programme ? Veuillez inclure la justification de votre choix et identifier le document du programme dans lequel elle est établie.
14. Le PP a-t-il établi des exigences spécifiques pour le fonctionnement des OEC souhaitant opérer au sein du PCP ? Si OUI, veuillez décrire les exigences spécifiques du PCP et identifier les documents du programme où celles-ci sont décrites. Indiquez également comment ces exigences sont rendues publiques
15. Le PP (par lui-même ou par l'intermédiaire d'une autre organisation) procède-t-il à une évaluation quelconque de l'OEC ? Dans l'affirmative, veuillez la décrire- et faire référence au document du programme où elle est requise
16. Si la réponse à la question 8 est OUI, le PP exige-t-il que les OA acceptent ou prennent en compte une telle évaluation lors du processus d'accréditation ? Dans l'affirmative, veuillez identifier le document du programme où cela est indiqué et décrit
17. Le programme exige-t-il que l’OA coopère avec le PP sur d'autres questions que l'accréditation des OEC ? Dans l'affirmative, veuillez préciser les domaines de coopération requis et indiquer le document du programme où ceux-ci
18. Le PP a-t-il établi des exigences spécifiques au programme pour le fonctionnement des OA ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer le document du programme dans lequel ces exigences sont décrites.
19. Quel est l'objet de l'évaluation de la conformité ? Veuillez l'indiquer aussi précisément que possible.

*(Les objets de l'évaluation de la conformité peuvent être des produits, des processus ou des services)*

1. Quelles sont les exigences spécifiques relatives aux caractéristiques de l'objet de l'évaluation de la conformité ? Veuillez identifier les documents du programme où elles sont énoncées.

*(Les exigences doivent être rédigées en termes de résultats ou d'effets, ainsi que de valeurs limites et de tolérances, le cas échéant. Elles doivent être énoncées sans ambiguïté, en utilisant une formulation objective).*

1. Toutes les valeurs de mesure sont-elles exprimées en unités SI (Système International d'unités) ?
2. Si le programme implique un échantillonnage, quelles sont les procédures requises pour l'échantillonnage ?

*(Pour obtenir des résultats cohérents et reproductibles, les méthodes d'échantillonnage doivent être basées, dans la mesure du possible, sur les méthodes statistiques fournies dans des normes internationales.)*

1. Le programme prévoit-il des méthodes d'essai ou des procédures d'inspection ? Où sont-elles spécifiées?
2. Le système couvre-t-il les éléments suivants typiques d'un système d'évaluation de la conformité ?

* La **sélection** de l'objet ou des objets de l'évaluation de la conformité, y compris la sélection des exigences spécifiées à évaluer et la planification de la collecte d'informations et des activités d'échantillonnage ;
* La **détermination**, y compris l'utilisation d'une ou de plusieurs méthodes de détermination (par exemple, l'essai, l'audit et/ou l'examen) pour obtenir des informations complètes sur le respect des exigences spécifiées par l'objet de l'évaluation de la conformité ou son échantillon ;
* La **revue,** la **décision** et **l'attestation**, y compris la revue des preuves obtenues lors de l'étape de détermination et l'attestation ultérieure qu'il a été démontré de manière fiable que l'objet de l'évaluation de la conformité satisfait aux exigences spécifiées, ainsi que tout marquage ou toute licence ultérieurs et les contrôles correspondants, le cas échéant.
* La **surveillance** (le cas échéant), y compris la fréquence et l'étendue des activités de surveillance et des réévaluations visant à garantir que l'objet de l'évaluation de la conformité continue de répondre aux exigences spécifiées.

1. Le PCP envisage-t-il l'utilisation de marques de conformité ? Si tel est le cas, le PP doit démontrer qu'il a protégé ces marques et établi des règles pour leur utilisation. Le PP doit contrôler le respect de ces règles.
2. Veuillez fournir la preuve que le CAS a été conçu par des personnes dont la compétence en la matière peut être démontrée. La compétence doit couvrir à la fois le domaine technique d'expertise et la procédure d'évaluation de la conformité utilisée

*(Note : les OEC peuvent être impliqués dans le processus de développement des CAS dans les limites fixées par les normes utilisées pour leur accréditation).*

1. Veuillez fournir la preuve que les parties intéressées au PCP ont été analysées, identifiées et consultées, et que tout problème a été résolu
2. Le PCP décrit-il les moyens d’action et les responsabilités en cas d’utilisation abusive des références à la certification dans le cadre du programme ?
3. Le PCP définit-il les exigences applicables au cas où un produit ne satisfait plus aux exigences de certification, comme par exemple le rappel du produit ou la fourniture d'informations ?
4. Le PP a-t-il défini-un processus de revue périodique de la mise en œuvre du programme afin de confirmer sa validité et d'identifier les éventuels domaines d'amélioration, en tenant compte des retours d’information des parties prenantes ?
5. Le PP suit-il l'évolution des normes et autres documents normatifs qui définissent les exigences spécifiées utilisées dans le programme ? En cas de modification de ces documents, le PP dispose-t-il d'une procédure pour apporter les modifications nécessaires au programme et pour gérer la mise en œuvre des modifications (e.g. période de transition) par les OEC, les clients et, le cas échéant, d'autres parties prenantes ?